

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Manon Poirier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/512cd89bfd01ad5d164adc15>

Date d'obtention : 2020-10-28 18:59:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La réussite de ce programme est basé sur un travail de partenariat entre différents milieux qui gravite autour du jeune. La trousse peut être utilisée par des intervenants formés qui travaillent avec une clientèle en 12 et 17 ans. La méthode offre plusieurs avantages : un encadrement et une uniformisation des interventions, une prise en charge rapide, limite la propagation, augmente le sentiment de sécurité chez les personnes touchées par l'événement. L'intervenant ne doit jamais ouvrir les images/vidéo intimes. Il agit en regard de ses devoirs et obligations prévus à la loi. Les jeunes qui envoient des sextos le font dans différents contextes : consentent, défi, à son insu ou par le chantage. Consentent ou non, les conséquences peuvent toucher plusieurs sphères de leur vie ainsi que sur celle de leur entourage. Il est important d'établir si c'est un geste impulsif ou un geste malveillant puisque nous devons diriger l'intervention différemment toujours dans la bienveillance.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La marche à suivre est maintenant claire et précise. Le travail à faire auprès des jeunes, des avec les policiers et des parents est maintenant concret. Je me sens mieux outillé pour faire ce type d'interventions. Les échanges lors des interventions seront plus fluides avec les jeunes puisque la méthode offre vraiment un bon encadrement. J'apprécie également avoir l'opportunité de contacter un autre intervenant ou policier si besoin il y a. Je ne suis plus dans le flou et ça enlève un stress important qui me rend plus disponible à l'élève.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Qu'ils se sentent le plus à l'aise possible contenue de la situation. Qu'il soit assuré que le suivi soit fait rapidement et correctement. Que je vais respecter ses droits et le protéger et qu'en aucun cas je ne vais chercher à entrer dans son intimité (le rassurer). Le supporter dans les jours qui vont suivre autant lui que ses parents si besoin il y a.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

